

IMPACTS DE LA CRISE SUR L'ÉCONOMIE PARISIENNE EN 2020

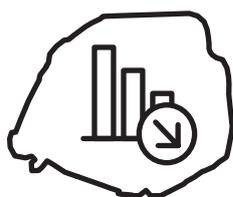
NOTE n°197

MAI 2021

PARIS PLUS TOUCHÉE PAR LA CRISE
QUE LE RESTE DU TERRITOIRE NATIONAL



© Apur - François Mohrt



- 45 700

emplois salariés
à Paris en 2020
(par rapport à 2019)

L'épidémie de Covid-19 a provoqué une crise économique brutale et intense. Paris, capitale, ville monde a été plus touchée que le reste de la France malgré les différents dispositifs de soutien mis en place par l'État et toutes les collectivités.

A partir de mars 2020 et pendant quelques semaines, l'épidémie de Covid-19 a provoqué une chute d'activité plus forte qu'à aucune autre période de l'après-guerre. Au-delà de son caractère global, touchant l'ensemble des pays de la planète, cette crise a été marquée par une intensité et une brutalité sans précédent. Paris et l'Ile-de-France ont été particulièrement touchés en raison des spécificités de leur économie. Après un 1^{er} confinement strict et une mise à l'arrêt d'une partie de l'économie, l'activité a repris mais est restée

sous contrainte. Un an après, la conjoncture économique reste encore tributaire de l'évolution de la pandémie et des mesures de restriction de l'activité liées aux impératifs sanitaires. Dans ce contexte, il a semblé utile de proposer une mesure des effets économiques de cette crise à partir d'une sélection de données clé consolidées sur l'ensemble de l'année 2020. Ces données sont suivies dans le cadre de l'Observatoire de l'économie parisienne au travers d'un tableau de bord dynamique, mis à jour en continu.

45 700 emplois salariés détruits à Paris en 2020

Sur l'ensemble de l'année 2020, 45 700 emplois ont été détruits à Paris, ce qui représente 44 % des pertes régionales et 15 % des pertes nationales.

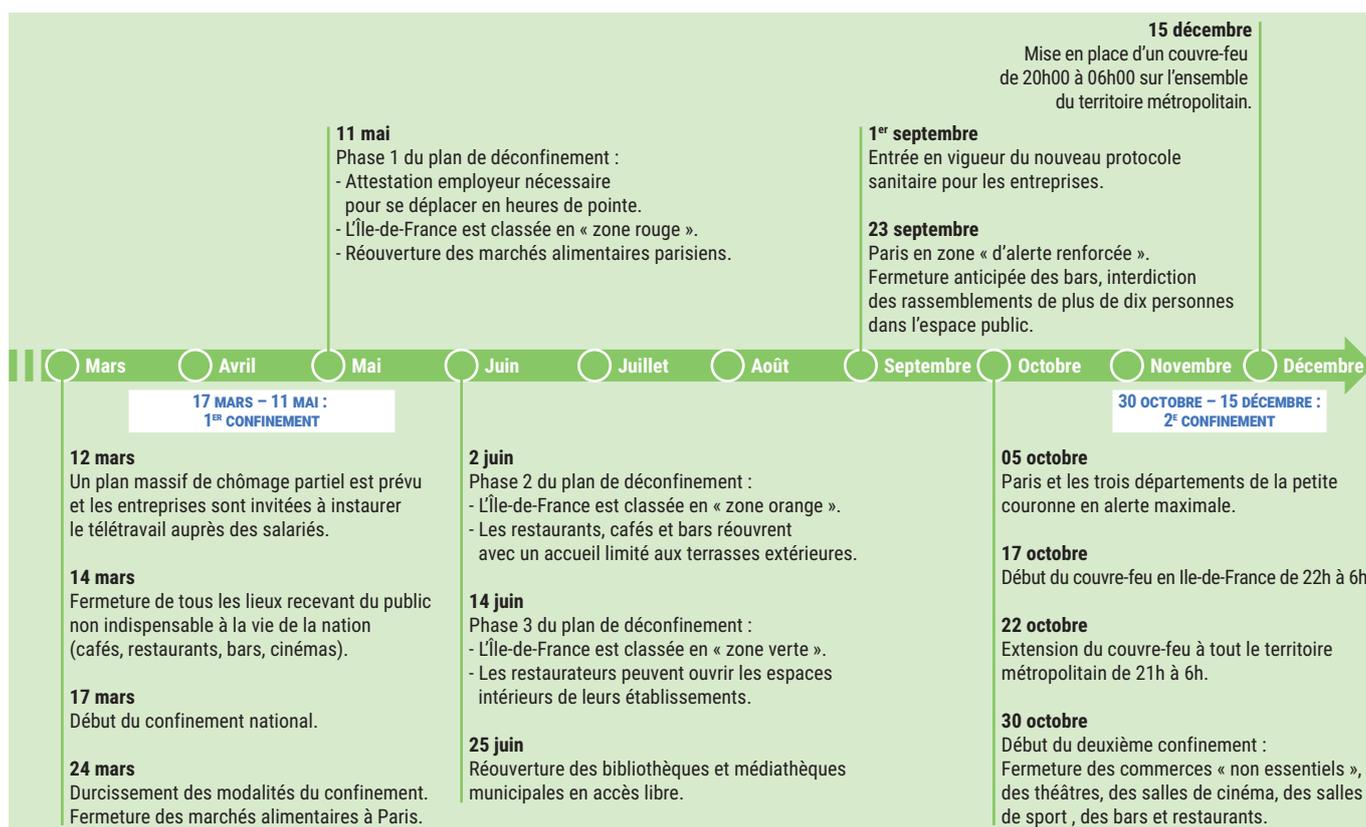
Entre décembre 2019 et juin 2020, l'emploi salarié parisien a chuté de 61 450, soit un recul du nombre d'emplois de -3,3 % (contre -2,8 % à l'échelle régionale et -2,7 % en France métropolitaine). Au 3^e trimestre 2020, l'assouplissement des mesures de restrictions sanitaires a permis une reprise de l'activité et des créations d'emplois (+27 100) sans pour autant compenser les pertes enregistrées lors du premier semestre. Le rebond de l'activité a néanmoins été moins vif à Paris qu'à l'échelle nationale. Avec le deuxième confinement, du 29 octobre 2020 au 15 décembre 2020, l'emploi salarié a baissé de nouveau au 4^e trimestre 2020 (-11 400 emplois) mais dans des proportions moindres que lors du 1^{er} confinement. Cette baisse est là encore plus marquée à Paris qu'à l'échelle régionale et nationale (-0,6 %

contre -0,4 % et -0,1 %). Lors du deuxième confinement, la baisse de l'emploi salarié a été plus concentrée sur les secteurs directement concernés par les mesures de restrictions sanitaires et a plutôt épargné les autres. Le recours à l'activité partielle a ainsi été nettement moins important en novembre qu'en avril 2020, et plus concentré dans le secteur tertiaire marchand notamment dans les secteurs de l'hébergement-restauration, des commerces, des arts-spectacles et des activités récréatives. En novembre 2020, 321 500 salariés ont été indemnisés contre le double au cours du mois d'avril 2020 (653 500).

Sur l'ensemble de l'année 2020, le secteur de l'intérim (-5100 emplois en un an) et les autres services marchands (- 45 300) ont été particulièrement touchés par les pertes d'emploi. À titre d'exemple, l'emploi salarié privé a reculé de 13 % à Paris dans le secteur de l'hébergement-restauration et de 7 % dans le commerce.

A contrario, d'autres secteurs d'activités se caractérisent par une augmentation du

PRINCIPALES MESURES GOUVERNEMENTALES FACE À LA COVID-19, ANNÉE 2020



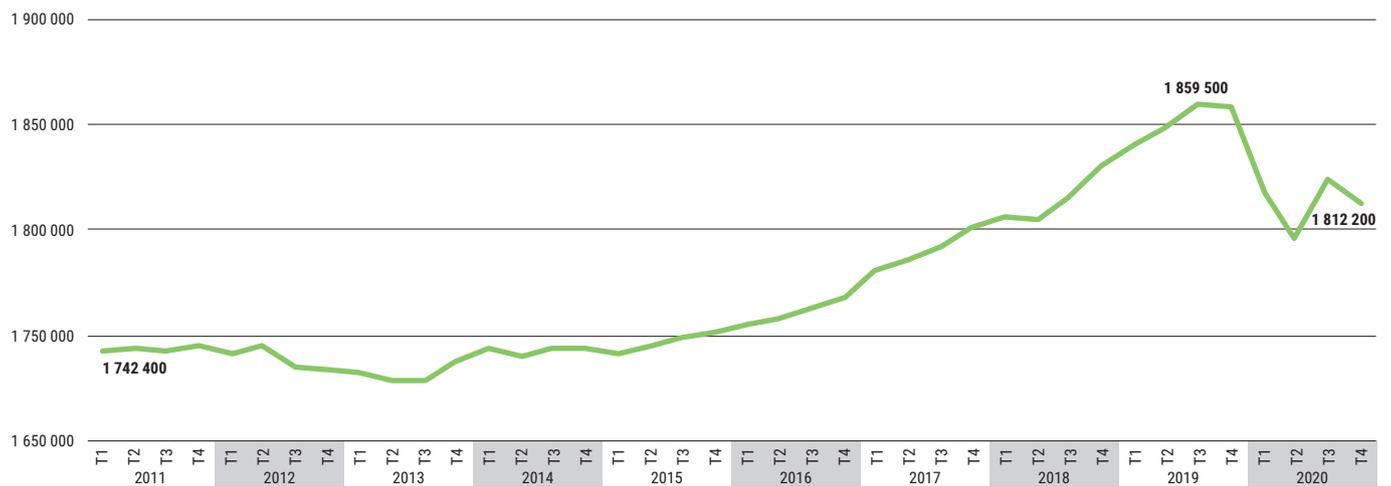
nombre d'emplois, les emplois créés au cours de l'année étant plus nombreux que ceux détruits. C'est le cas du secteur de la construction. Porté par de grands chantiers (Notre-Dame, Jeux Olympiques de 2024...), le secteur est resté dynamique, avec 1 300 emplois supplémentaires créés en un an (+4,1 %). Cette hausse constitue néanmoins un net ralentissement par rapport aux 2 800 emplois créés dans ce secteur en 2019 (+9,7 %). Dans le tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale), l'emploi salarié a également dépassé son niveau de fin 2019 (+ 5 700 emplois, soit + 1,3 %).

Les données analysées sur le long terme permettent de souligner la vio-

lence de la crise actuelle et la situation particulière de Paris. En effet, alors que la crise qui avait frappé l'Europe en 2008 a eu un impact modéré sur l'évolution de l'emploi à Paris par rapport au reste du pays, les impacts de la crise liée à la Covid-19 sur les différents secteurs d'activités économiques et sur les territoires marquent une importante rupture.

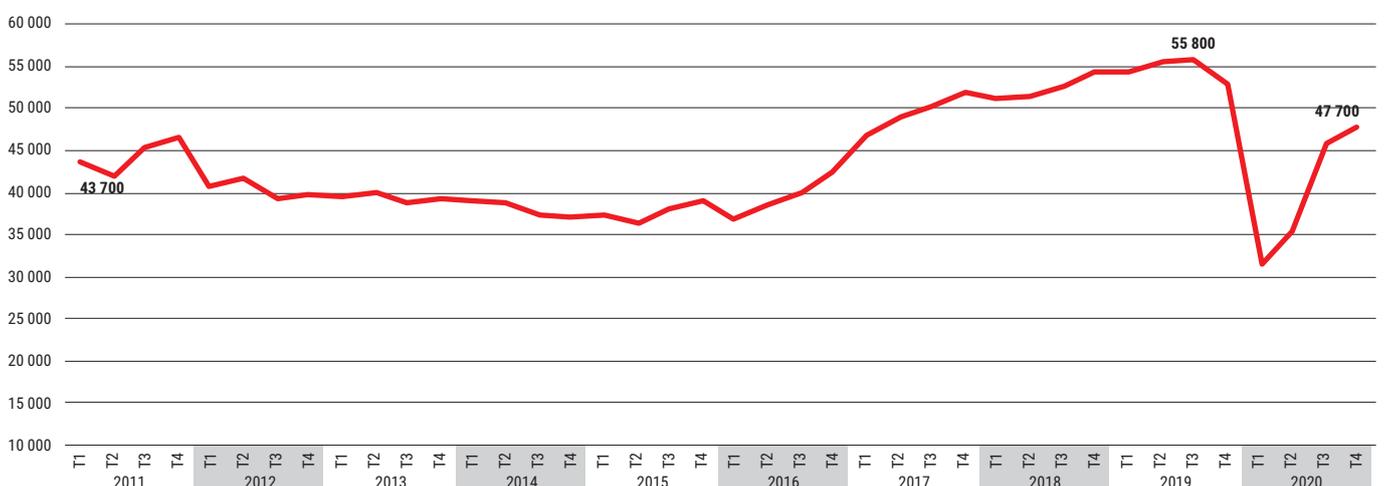
Paris, et plus globalement l'Île-de-France, sont plus touchés que le reste du territoire notamment car leurs économies sont interconnectées à l'activité mondiale et en particulier liées aux flux de personnes, actuellement empêchés. Cette crise interrompt ainsi neuf années de croissance continue.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ À PARIS 2011-2020



Données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. – Champ : emploi salarié total. – Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE À PARIS 2011-2020



Données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. – Champ : emploi salarié total. – Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Une hausse modérée du taux de chômage : +0,5 point

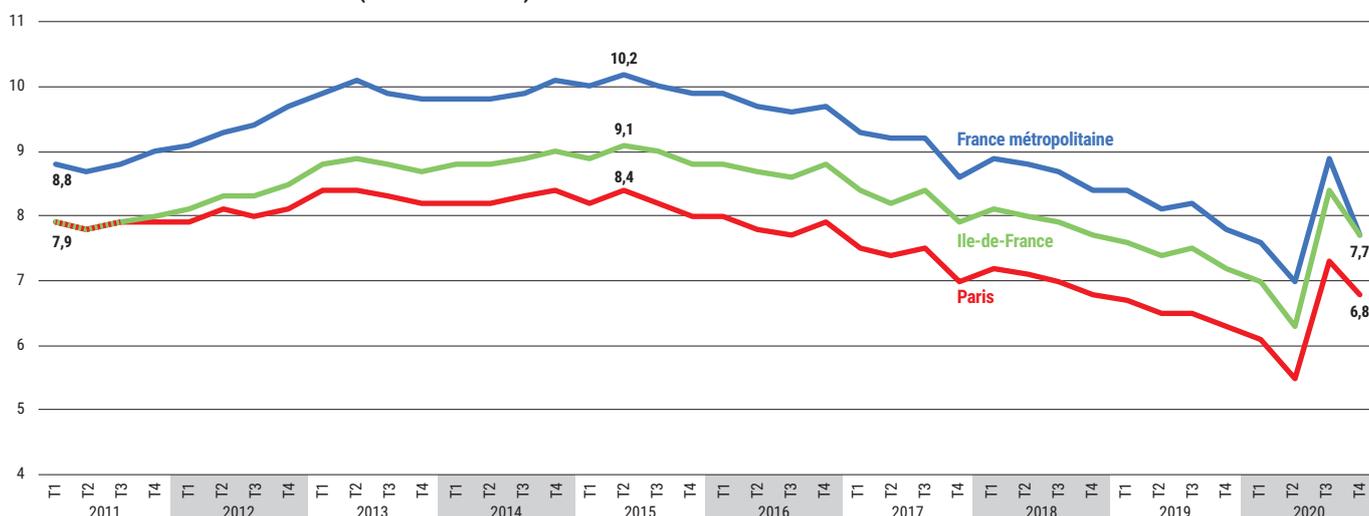
Sur l'ensemble de l'année 2020, le taux de chômage augmente de 0,5 point à Paris comme en Ile-de-France, alors qu'il diminue très légèrement en France métropolitaine (-0,1 point). Cette hausse intervient après une période de baisse continue depuis mi-2015. Le taux de chômage atteint fin décembre 2020, 6,8 % de la population active.

Cette hausse du taux de chômage apparaît relativement modérée au regard de l'ampleur de la baisse d'activité et

des difficultés économiques rencontrées par de nombreuses entreprises. Cela s'explique notamment par un comportement de retrait d'activité lié aux mesures de restrictions sanitaires du deuxième confinement. Pendant cette période, des personnes sans emploi ont cessé de rechercher activement un emploi, ce qui suffit à ne plus les classer comme chômeurs au sens du BIT¹. Ce retrait d'activité, bien qu'important, a été néanmoins d'ampleur bien plus limitée que celui observé lors du premier confinement.

6,8 %
taux de chômage à Paris en 2020

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE (AU SENS DU BIT) 2011-2020



Notes : données trimestrielles CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage.

Près de 20 000 demandeurs d'emploi supplémentaires (catégorie A) à Paris en 2020 : +16 %

En 2020, la demande d'emploi à Paris a atteint des niveaux jamais atteints depuis le début du suivi statistique, en 1996.

En moyenne au 4^e trimestre 2020, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 212 510 à Paris. Parmi elles, 146 970 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 65 540 exercent une activité réduite (catégories B, C).

À Paris, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 15,7 %

sur un an (soit un effectif de 19 950 demandeurs d'emploi de plus). Le nombre de personnes exerçant une activité réduite (catégorie B et C) diminue quant à lui de 7,8 % sur l'ensemble de l'année. Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C croît de 7,3 % sur un an, soit une augmentation sensiblement plus forte à Paris que celle observée à l'échelle de la France métropolitaine (+4,8%).

À Paris, le nombre de demandeurs d'emploi, jeunes et qualifiés, très présents sur le territoire, progresse fortement. Les demandeurs d'emploi qui exerçaient une activité réduite (catégories B et C) sont nombreux à avoir basculé en catégorie A

1 — Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

+31,9%

demandeurs d'emploi de moins de 25 ans entre 2019 et 2020

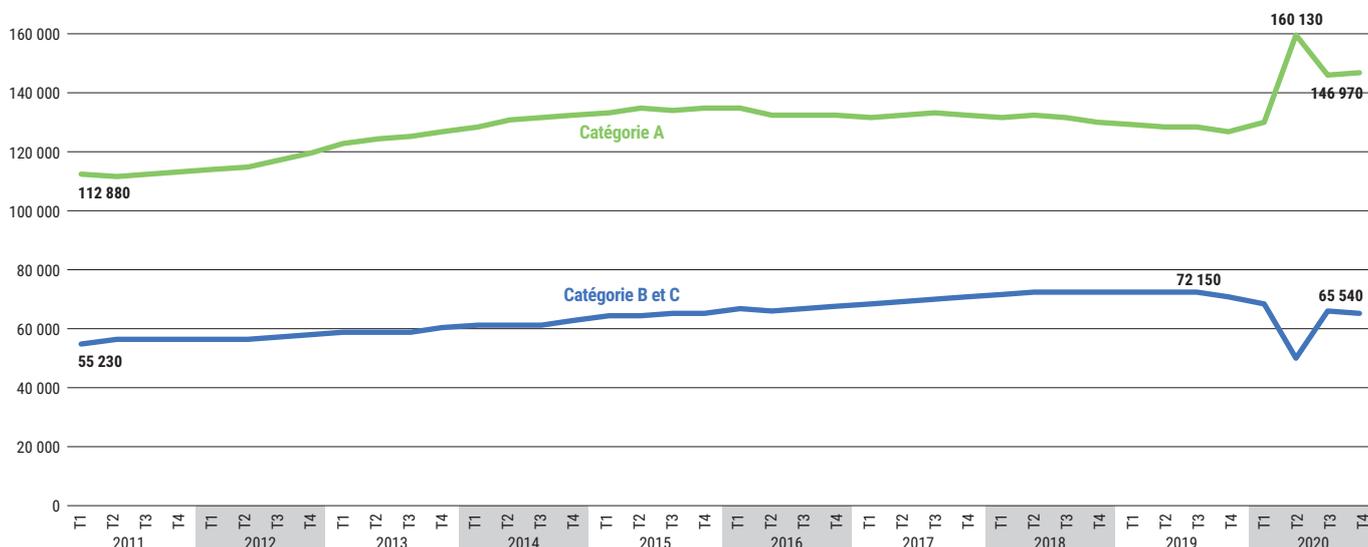
car leurs contrats ont été les premiers à avoir été rompus en période de confinement et en raison des incertitudes liées à la crise. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans augmente de 31,9 % sur un an (soit +2660), une hausse plus marquée à Paris qu'en Ile-de-France (+25,3 %) ou en France (+8,9 %).

À l'échelle des arrondissements, le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus rapidement dans les arron-

dissements de l'ouest parisien où la part des demandeurs d'emploi parmi les actifs est globalement plus faible qu'à l'échelle parisienne (17^e, 8^e et 16^e).

Après avoir augmenté très nettement au 2^e trimestre 2020 (+23,4 %), le nombre de demandeurs d'emploi parisiens n'ayant auparavant exercé aucune activité (catégorie A) diminue au 3^e trimestre (-8,7 %) puis se stabilise au 4^e trimestre (+0,4 %), alors qu'il diminue en France métropolitaine.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI À PARIS 2011-2020

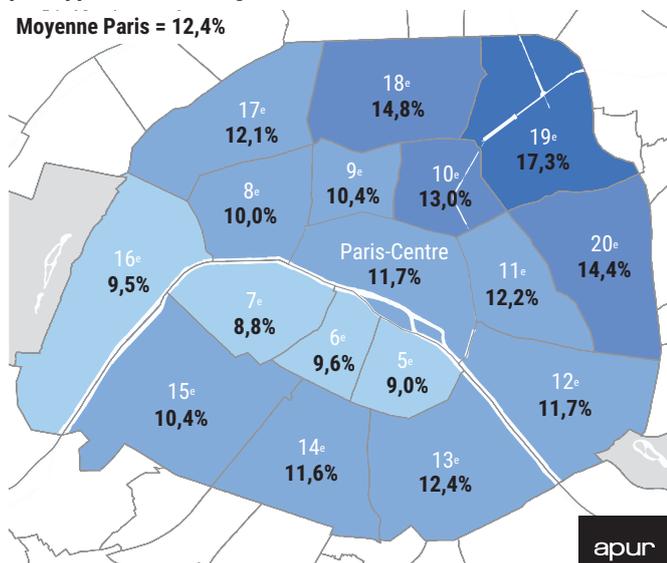


Source : Pôle Emploi-Dares, STMT ; données CVS-CJO

INDICE DE CHÔMAGE

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A par rapport aux actifs âgés de 15 à 64 ans

Moyenne Paris = 12,4%

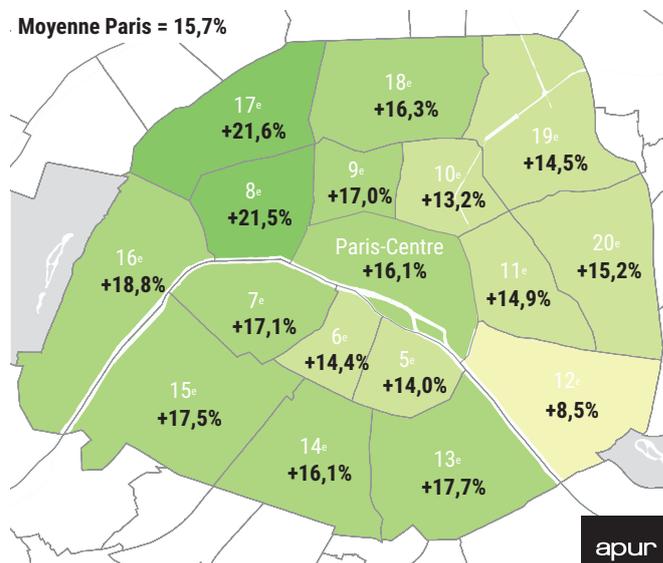


Source : Recensement de la Population (Insee) - 2017, Pôle Emploi - 4^e trimestre 2020

ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A entre le 4^e trimestre 2019 et le 4^e trimestre 2020

Moyenne Paris = 15,7%



Source : Pôle Emploi 4^e trimestre 2019 et 2020

Une baisse du nombre d'entreprises créées : -2%

Sur l'ensemble de l'année 2020, 76851 entreprises ont été créées à Paris, soit 1328 de moins qu'en 2019 (-1,7 %). Cette baisse est notable car traditionnellement en période de crise les créations d'entreprises sont plutôt plus nombreuses, ce qui a été le cas en Ile-de-France (+3,1 %) et en France (+4 %). Plus de la moitié des créations d'entreprises correspondent à des micro-entrepreneurs. De nombreuses créations concernent la location de biens immobiliers, le conseil pour les affaires et la gestion mais aussi les activités des transports, notamment les services de livraison à domicile, qui ont été particulièrement sollicités depuis le début de la crise sanitaire.

L'année 2020 a été marquée par de forts à-coups en termes de créations d'entreprises. Après une chute des créations d'entreprises de janvier à avril 2020, la reprise a été très vive de mai à octobre mais depuis le mois de novembre, le nombre d'entreprises créées à Paris baisse de nouveau en lien avec le deuxième confinement.

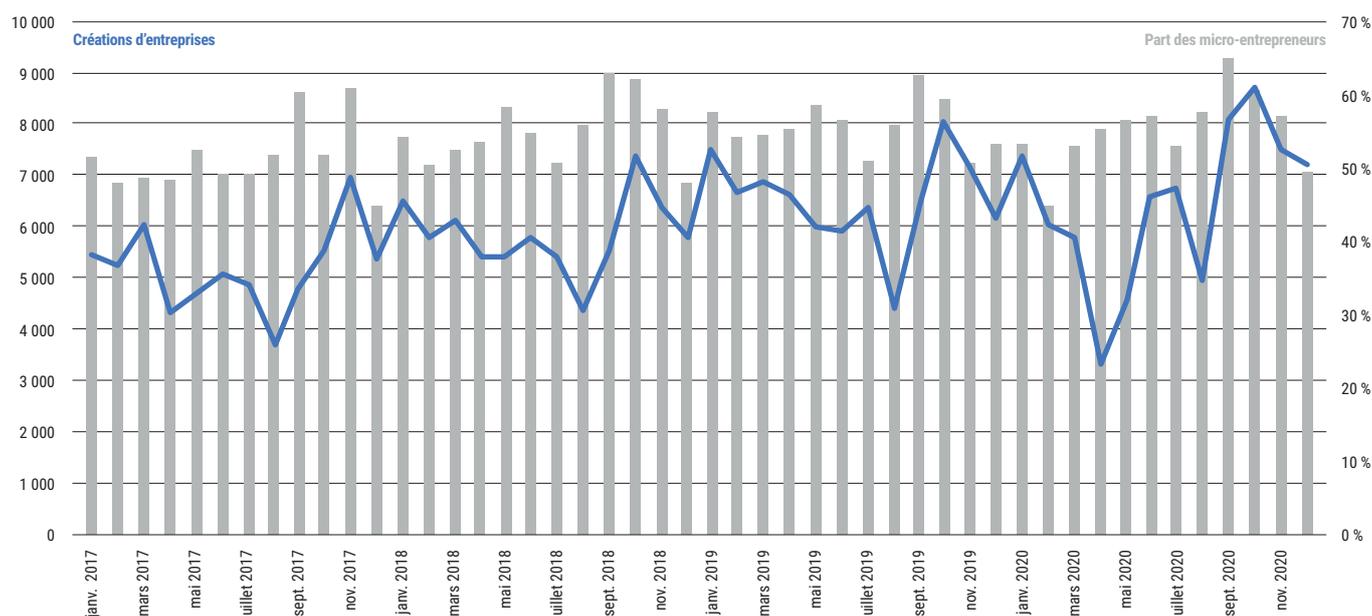
Une baisse en trompe l'œil des défaillances d'entreprises : -29%

Entre décembre 2019 et décembre 2020, le nombre cumulé de défaillances d'entreprises diminue de 29 % à Paris, une baisse moins marquée qu'au niveau régional (-36 %) et national (-39 %). Cette chute ne reflète pas tout à fait la réalité économique, puisqu'un certain nombre d'entreprises en difficulté se maintient grâce aux dispositifs de soutien accordés par l'État et par la diminution des assignations².

Selon les données du Tribunal de Commerce de Paris, si le nombre de règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) est stable en 2020 par rapport à 2019, le nombre d'emplois salariés concernés augmente de 161 %. De même, les ouvertures de sauvegarde³ sont certes en légère baisse (-8 %) et les ouvertures de dossiers pour redressements judiciaires en recul de 39 %, mais là encore le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées augmente de 65 %.

2 – Demande à comparaître devant le tribunal.
3 – Procédure à l'initiative du dirigeant et destinée aux entreprises confrontées à des difficultés insurmontables sans être cependant en état de cessation de paiements. Elle vise à mettre temporairement l'entreprise à l'abri de ses créanciers pour lui donner le temps de bâtir un plan de sauvegarde.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES À PARIS 2017-2020



Champ : activités marchandes hors agriculture. Données brutes. – Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Note de lecture : en décembre 2020, 7200 entreprises ont été créées à Paris (courbe) et 49,7% d'entre-elles correspondent à des des micro-entrepreneurs (bâtons).

56 660

entreprises parisiennes
ont bénéficié du Prêt
Garanti par l'État entre
mars 2020 et mars 2021

Près de 147 000 entreprises parisiennes ont bénéficié du Fonds de solidarité

Depuis le début de la crise, l'État, les régions et les collectivités locales ont mis en place un ensemble de mesures et de dispositifs d'accompagnement pour soutenir les entreprises en difficulté afin qu'elles survivent à la crise et puissent rebondir lorsque les restrictions sanitaires seront levées.

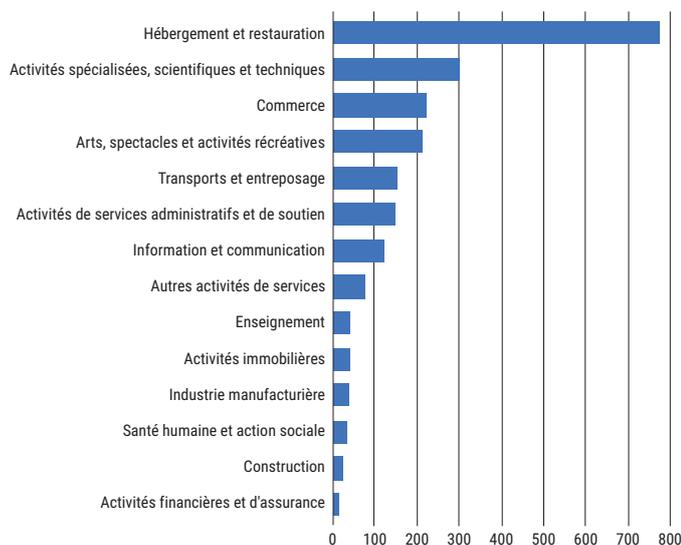
Ces dispositifs de soutien sont notamment le Fonds de solidarité, le Prêt garanti par l'État (PGE), le report d'échéances fiscales et le fonds résilience.

Le Fonds de solidarité a été mis en place pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la Covid-19. Le périmètre a largement évolué en s'adaptant aux restrictions successives (pour rappel, il était initialement limité aux entreprises de moins de 10 salariés et l'aide s'élevait à 1 500 € par mois). **À Paris, 146 661 entreprises en ont bénéficié (soit environ un tiers) pour un montant total de**

2 257 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2020. Près d'un quart (23 %) des entreprises bénéficiaires sont des entrepreneurs individuels.

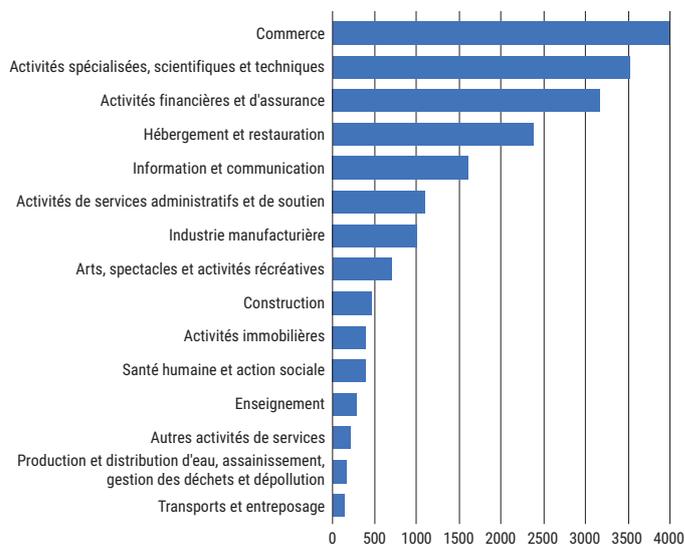
Le Prêt Garanti par l'État est un prêt bancaire de trésorerie ouvert aux entreprises et professionnels de toute taille, quelles que soient leurs formes juridiques et leurs activités. Il vise à soutenir le financement bancaire des entreprises pour faire face au choc économique lié à la crise. Le montant maximum cumulé d'emprunt pouvant bénéficier de cette garantie de l'État est de 25 % du chiffre d'affaires annuel. Pour les créateurs d'entreprise, les start-up et entreprises innovantes, qui disposent souvent d'un faible chiffre d'affaires, ce montant peut être porté à deux ans de masse salariale. Aucun remboursement n'est exigé la première année, il est également possible de différer le remboursement d'un an supplémentaire (soit 2 ans au maximum). Les taux d'emprunt sont compris entre 1 % et 2,5 % en fonction du nombre d'années de remboursement. **Le PGE a bénéficié à plus de 56 660 entreprises parisiennes, pour un montant total de 19 390 M€.**

RÉPARTITION DES AIDES DU FONDS DE SOLIDARITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN M€) ACCORDÉES DEPUIS MARS 2020 À PARIS



Source : <https://aides-entreprises.data.gouv.fr> au 05/04/2021

RÉPARTITION DES AIDES DU PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN M€) ENTRE MARS 2020 ET MARS 2021 À PARIS



Source : <https://www.economie.gouv.fr> au 19/03/2021

S'agissant du report d'échéances fiscales, il s'adresse aux entreprises concernées par une interruption ou une restriction de leur activité liée à une mesure de fermeture ou lorsque leur situation financière le justifie. **À Paris, 5 161 reports d'échéances fiscales ont été réalisés pour un montant total de 457 millions d'euros.**

À Paris, ces dispositifs ont principalement bénéficié à des entreprises relevant des secteurs du commerce, de l'hébergement-restauration, des activités scientifiques et techniques, des arts spectacles et activités récréatives ainsi que de l'information-communication.

Enfin, **le fonds Résilience** vient compléter les dispositifs de l'État. Il a été créé par la région Île-de-France et la Banque des Territoires en partenariat avec 70 collectivités locales pour soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) impactés par la crise sanitaire. Ce fonds offre une avance remboursable de 3 000 euros à 100 000 euros à taux zéro et sans garantie. Dans toute l'Île-de-France, 10 383 dossiers ont été déposés en 2020, dont plus du tiers (35 %) concerne des entreprises parisiennes. Elles ont obtenu en moyenne une avance de 18 500 €. Près d'un quart (24 %) des entreprises

parisiennes bénéficiaires relève du secteur de l'hébergement-restauration, 11 % des commerces et 9 % des arts, spectacles et activités récréatives.

En complément, **la Ville de Paris a déployé un plan de soutien exceptionnel notamment en faveur des commerçants, des artistes mais aussi des acteurs culturels et du tourisme.**

Il s'agit par exemple :

- d'exonérations de loyers commerciaux jusqu'à 8 mois pour les commerces accueillis par la Ville, les bailleurs sociaux et la Semaest, qui ont dû fermer ;
- d'exonérations des droits de voirie, terrasses et étalages, échafaudages et palissades, des redevances des commerçants des marchés alimentaires, des puces et des commerces ambulants, ainsi que des redevances de stationnement des taxis ;
- de la création d'un appel à projets « Relancer mon entreprise autrement » en vue d'attribuer des aides à l'équipement pour les commerces, les artisans, les entreprises culturelles et les jeunes entreprises innovantes ;
- de la création de fonds spécifiques de soutien aux associations, au monde de la culture, aux acteurs du tourisme, aux structures de l'économie sociale et solidaire ;

- du déploiement du plan « Paris Boost Emploi » dès la fin 2020 pour agir rapidement en faveur de l'emploi et du développement économique et accompagner la reprise, en concertation avec le service public de l'emploi, l'État, la Région, Pôle emploi et les acteurs associatifs » ;
- de l'appui de Paris Initiative Entreprise (PIE) qui favorise des projets à fort impact social, territorial ou environnemental de se lancer grâce à des conseils, des prêts, des garanties...

Depuis le début de l'année 2021, la mise en place des couvre-feux puis du reconfinement général de la population aura sans doute encore des répercussions sur l'activité économique au 1^{er} et 2^e trimestres 2021, avec des craintes sur les perspectives de reprise liées aux conséquences de la fin des dispositifs de soutien.

Pour en savoir plus

- ▶ <https://www.apur.org/fr/file/58495/download?token=KH5V8Cbf>
- ▶ <https://www.apur.org/fr/geo-data/observatoire-economie-parisienne-donnees-conjoncturelles>

En 2020, un recul de 16% du nombre de transactions immobilières à Paris

La crise sanitaire a provoqué un choc inédit sur le marché du logement en 2020.

Avec seulement 30 820 ventes de logements anciens dans la capitale en un an, les volumes de transactions ont reculé de -16 % comparé à 2019. Ce taux est inférieur à celui observé en petite couronne (-13 %) et en grande couronne (-9 %).

Des prix de vente des logements qui continuent d'augmenter : +5% sur un an

Le prix des appartements parisiens a peu évolué en fin d'année 2020 pour s'établir à 10 770 € le m² au 4^e trimestre. La variation annuelle s'est affaiblie, passant de +7,0 % au 3^e trimestre à +5,4 % au 4^e trimestre 2020. Dans le même temps, les prix des appartements ont progressé de 6,4 % en Île-de-France (+7,5 % en petite couronne et +5,2 % en grande couronne).

Directrices de la publication :

Dominique ALBA
Patricia PELLOUX

Note réalisée par : **Marina RIBEIRO**
et Sandra ROGER

Sous la direction de : **Émilie MOREAU**
et Stéphanie JANKEL

Cartographie : **Anne SERVAIS**

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

